

**PRÉFECTURE**  
**des Alpes-de-Haute-Provence**

**RECUEIL SPECIAL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS**

Avril 2013

2013 – 21

Parution le mercredi 24 Avril 2013

PREFECTURE DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

RECUEIL SPECIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS

2013-21

Avril 2013

SOMMAIRE

*La version intégrale de ce recueil des actes administratifs est en ligne sur le site Internet des Services de l'Etat : [www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr](http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr), rubrique "Publications".*

**PRÉFECTURE**

**SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION DÉPARTEMENTALE**

**Arrêté préfectoral n° 2013-756 du 24 avril 2013** donnant délégation de signature à Monsieur Alain MILLER, Directeur Départemental de la Sécurité Publique des Alpes-de-Haute-Provence et chef de la circonscription de sécurité publique de Digne-les-Bains à l'effet de signer les arrêtés d'immobilisation et/ou de mise en fourrière des véhicules en zone police. **Pg 1**

**Arrêté préfectoral n° 2013-757 du 24 avril 2013** donnant délégation de signature à Monsieur Christophe BROCHIER, lieutenant-colonel, commandant le groupement de gendarmerie départementale des Alpes-de-Haute-Provence à l'effet de signer les arrêtés d'immobilisation et/ou de mise en fourrière des véhicules en zone gendarmerie. **Pg 3**

PRÉFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

PRÉFECTURE  
Secrétariat Général pour l'Administration Départementale

Digne-les-Bains, le

24 AVR. 2013

**ARRETE PREFECTORAL n° 2013- 756**  
donnant délégation de signature à Monsieur **Alain MILLER**,  
**Directeur Départemental de la Sécurité Publique des Alpes-de-Haute-Provence**  
**et chef de la circonscription de sécurité publique de DIGNE-LES-BAINS** à l'effet de signer les  
arrêtés d'immobilisation et/ou de mise en fourrière des véhicules en zone police

**LE PREFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE,**  
*Chevalier de la Légion d'honneur*  
*Officier de l'ordre national du Mérite*

VU le code de la route et notamment son article L325-1-2

VU la loi n°82.213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 93.1031 du 31 août 1993, modifié, portant création des directions départementales de la sécurité publique ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU le décret de Monsieur le Président de la République du 14 mars 2013 nommant Madame Patricia WILLAERT Préfète des Alpes-de-Haute-Provence ;

VU l'arrêté ministériel n° 1203 du 6 novembre 2008 nommant Monsieur Alain MILLER Directeur Départemental de la sécurité publique des Alpes-de-Haute-Provence et chef de la circonscription de sécurité publique de DIGNE-LES-BAINS à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2008 ;

**SUR** proposition du Secrétaire Général de la Préfecture,

**A R R E T E**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup> :**

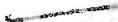
Délégation de signature est donnée à Monsieur Alain MILLER, commissaire divisionnaire, Directeur de la sécurité publique des Alpes-de-Haute-Provence à l'effet de signer les arrêtés d'immobilisation et/ou de mise en fourrière des véhicules en zone police conformément aux dispositions de l'article L325-1-2 du code de la route.

**ARTICLE 2° :**

La délégation de signature qui est conférée à M. Alain MILLER par l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté sera exercée dans les conditions définies par l'arrêté de subdélégation de signature pris par ce dernier, en application du présent arrêté.

**ARTICLE 3° :**

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture et Monsieur le Directeur de la sécurité publique des Alpes-de-Haute-Provence sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

  
Patricia WILLAERT  




PRÉFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

PREFECTURE  
Secrétariat Général pour l'Administration Départementale

Digne-les-Bains, le

24 AVR. 2013

**ARRETE PREFECTORAL n° 2013- 7 5 7**

donnant délégation de signature à **Monsieur Christophe BROCHIER**,  
lieutenant-colonel, commandant le groupement de gendarmerie départementale  
des Alpes-de-Haute-Provence à l'effet de signer les arrêtés d'immobilisation et/ou de mise en  
fourrière des véhicules en zone gendarmerie

**LE PREFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE**  
*Chevalier de la Légion d'honneur*  
*Officier de l'ordre national du Mérite*

VU le code de la route et notamment son article L325-1-2 ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes,  
des départements et des régions ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à  
l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU le décret de Monsieur le Président de la République du 14 mars 2013 nommant Madame  
Patricia WILLAERT Préfète des Alpes-de-Haute-Provence ;

VU l'ordre de mutation du 16 février 2012 nommant Monsieur le Lieutenant-colonel  
Christophe BROCHIER commandant du groupement de gendarmerie des Alpes-de-Haute-  
Provence à compter du 1<sup>er</sup> août 2012 ;

SUR la proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture des Alpes-de-Haute-  
Provence ;

**A R R E T E**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup> :**

Délégation de signature est donnée à Monsieur le Lieutenant-colonel Christophe BROCHIER, commandant le groupement de gendarmerie des Alpes-de-Haute-Provence à l'effet de signer les arrêtés d'immobilisation et/ou de mise en fourrière des véhicules en zone gendarmerie conformément aux dispositions de l'article L325-1-2 du code de la route.

**ARTICLE 2<sup>o</sup> :**

La délégation de signature qui est conférée à Monsieur le Lieutenant-colonel Christophe BROCHIER par l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté sera exercée dans les conditions définies par l'arrêté de subdélégation de signature pris par ce dernier, en application du présent arrêté.

**ARTICLE 3<sup>o</sup> :**

Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence et Monsieur le Lieutenant-colonel Christophe BROCHIER, commandant le groupement de gendarmerie des Alpes-de-Haute-Provence sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

  
**Patricia WILLAERT**